



Paris, le 2 juillet 2018

## **CAP DES ASSISTANTS DE SERVICE SOCIAL DU MINISTRE DE LA JUSTICE DE QUI SE MOQUE-T-ON ?**

La CAP des ASS s'est tenue le 16 mai 2018. Le 3 juillet, soit 7 semaines après, l'administration a enfin publié les résultats et ce, malgré les relances de la FSU et de la CGT. L'administration se moque bien visiblement de porter préjudice à des collègues qui devront avoir pris leur poste dans moins de deux mois !

Dès lors, pour nos collègues ASS, comment faire si votre administration demande un préavis de trois mois pour votre demande de détachement?

Comment faire si vous travaillez dans un autre ministère lorsque l'information officielle tarde à arriver?

Comment faire si vous êtes en congés ou que les personnels des différentes administrations sont elles-mêmes en congés?

Comment faire si vous êtes muté à l'autre bout du pays, voire de la planète, et qu'il vous faut vous organiser?

Déjà, lors de la CAP, nous étions intervenu-e-s à plusieurs reprises pour corriger les erreurs de l'administration dans certains dossiers et éviter que plusieurs collègues ne voient leurs demandes de mutation oubliées, perdues, incomplètes ou étudiées avec des erreurs. Notons que cette situation devient une habitude, tant les erreurs de l'administration sont légion lors de nos CAP.

Plus de 40 jours après la CAP, l'administration s'est réveillée et a réalisé qu'elle avait validé lors de cette réunion, la mutation d'un agent sur un poste, annoncé vacant dans la circulaire de mobilité, alors que celui-ci n'était plus vacant. Le poste aurait été fermé pour signer un CDI, sans que la CAP n'en soit informée. Mais ce n'est pas le plus grave. **L'administration se fiche bien de ses erreurs et fait donc porter la responsabilité du report de la publication des résultats sur... les organisations syndicales (!)** qui ont publié comme d'habitude, et comme l'ensemble des élus CAP, des résultats validés en instance paritaire avec la mention "sous réserve de validation de l'administration". Non contente de se dédouaner sur vos représentants du personnel, **elle reporte également la faute sur l'agent concerné par la demande de mutation annulée.**

Lors de nos réunions, l'administration nous agite sous le nez son fameux "dialogue social", expliquant être ouverte à toutes discussions et vouloir privilégier le dialogue. Force est de constater qu'en guise de dialogue, les assistant-e-s de service social que nous représentons, font face à un mur de mépris.

**Rappelons donc à l'administration qu'elle n'a pas à dicter sa conduite à la FSU et la CGT !**

**Rappelons-lui aussi qu'elle ne doit pas faire porter la responsabilité de ses erreurs à des collègues et qu'il lui aurait été tout à fait possible de publier les résultats rapidement avant publication d'un additif !**

**Rappelons-lui encore que notre corps n'est pas encore moribond et qu'il lui faut compter avec notre vigilance, puisqu'elle n'est visiblement pas capable de gérer correctement cette CAP !**

**Rappelons enfin à l'administration qui affiche un peu partout être le fer de lance de la qualité de vie au travail – jusqu'à en avoir donné le nom à une de ses sous-direction, quelle plaisanterie ! - qu'elle est de facto maltraitante !**